

Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement commentant les travaux du Conseil des Ministres

Le Président de la République a insisté sur la nécessité de l'application de la loi, de façon égale et juste pour tous les citoyens et de veiller au principe de l'égalité devant le service public

Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, M. Hamoud Ould Abdi a commenté mercredi devant la presse officielle et indépendante les résultats du Conseil hebdomadaire des ministres.

Voici le texte intégral de ce commentaire:

"Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 24 mars sous la présidence de Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République. Le conseil a examiné la situation nationale et internationale. Face au constat du peu d'enthousiasme que manifestent les fonctionnaires et auxiliaires de l'Etat à exercer leurs fonctions dans les wilaya intérieures du pays, ce qui affecte dans certains cas, le niveau de prestation du service public dans ces zones, le Président de la République a engagé le gouvernement à prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires dans les meilleurs délais afin d'assurer la régularité et la continuité du service public et afin aussi que les cadres qui ont été formés à la charge de la communauté nationale s'acquittent de leurs obligations en direction de cette communauté sur l'ensemble du territoire national. Le Président de la République a insisté avec force sur la nécessité de l'application de la loi, des textes et règlements de façon égale et juste pour tous les citoyens et de veiller au principe de l'égalité devant le service public. Des dispositions doivent être prises dans ce sens notamment des sanctions à l'encontre des auteurs des abus, entorses et négligences qui affectent le bon fonctionnement du service public, en particulier dans les secteurs de la Santé et de l'Education



qui sont par essence directement liés à la vie des citoyens et à l'avenir du pays.

Le Président de la République a souligné qu'il est inadmissible que des fonctionnaires continuent à observer des comportements en porte-à-faux par rapport aux principes du service public ou à percevoir des rémunérations pour un travail qui n'est pas accompli.

Il a, par ailleurs, insisté sur le fait que l'administration se fonde sur des principes tels que la délimitation des prérogatives et la traçabilité des actes administratifs et qu'il importe par conséquent que les prérogatives de chaque fonctionnaire soient définies avec précision et qu'il en jouisse pleinement tout comme toute mesure ou disposition administrative devra être écrite.

Le gouvernement, a-t-il précisé, se doit de veiller à la traçabilité des actes, des mesures et des textes par leur consignation, leur enregistrement, leur publication et leur archivage.

La préservation de cette mémoire de l'administration est indispensable à son bon fonctionnement.

Le Conseil a examiné et approuvé les textes suivants:

- décret portant renouvellement du sénateur représentant les mauritaniens résidents en Europe et zones affiliées dans la série "B".

Ce décret portant convocation du collège électoral vise le renouvellement sus-mentionné conformément au texte réglementaire 011-94 en date du 15 février 1994 relatif aux élections des sénateurs représentant les mauritaniens résidents à l'étranger.

Le vote se déroulera le 17 mai 2004 à 10 heures dans les locaux du Sénat au cours d'une session unique.

Les dépôts de dossiers de candidature sont effectués auprès de la commission administrative au cours de la période du 17 au 27 avril 2004.

La campagne électorale est ouverte le 1er mai 2004 à zéro heure et sera close le 16 mai 2004 à zéro heure.

- décret portant institution d'une semaine de la santé reproductive et de la protection sociale.

Cette semaine qui débutera le 11 mai de chaque année s'inscrit dans le cadre de la dynamique nationale qui consacre la priorité accordée par le gouvernement à la santé maternelle et infantile. Jusqu'ici, d'importants progrès ont été réalisés au niveau du secteur de la Santé et des Affaires Sociales à travers notamment une amélioration substantielle des prestations dans ce domaine et une meilleure prise en charge des questions sanitaires et sociales au cours des dernières années dans le cadre du programme national de santé reproductive.

De même, une série de mesures institutionnelles et organisationnelles ont été prises dans ce sens. Ces mesures ont été confortées par la création de groupements, d'associations et d'organisations qui ont

constitué autant de chaînes de solidarité et d'actions dont les efforts en synergie ont contribué à orienter prioritairement les prestations en direction des franges les plus nécessiteuses.

C'est dans le cadre de ces mêmes efforts que s'inscrit l'application du système de coût symbolique d'accouchement observé dans les centres de maternité de Sebkhia et d'El Mina en plus du système contractuel qui a favorisé le relèvement de la qualité des prestations fournies aux femmes en état de grossesse et celles qui ont récemment accouché.

Les activités programmées pour cette semaine seront organisées sous le haut patronage de l'épouse du Président de la République.

Ces activités ont pour objectif de promouvoir et de vulgariser les différentes expériences en matière de maternité sans risque à travers l'instauration d'un cadre de dialogue et de concertation et des moyens d'appui nécessaires.

- communication relative à la campagne nationale de vaccination contre la rougeole.

Cette ennemie virale qui se propage assez facilement continue de sévir dans notre pays où des foyers endémiques de rougeole apparaissent de temps à autre dans l'une ou l'autre de nos wilaya.

Le meilleur moyen pour faire face à cette endémie reste la prophylaxie. C'est le lieu de noter justement les énormes progrès réalisés en matière de lutte contre cette maladie qui a accusé un net recul grâce à l'élargissement de la couverture vaccinale au profit des enfants de 5 à 11 mois pour élargir davantage la couverture vaccinale contre cette ennemie qui

continue néanmoins d'apparaître il est vrai, sous une forme non endémique dans des zones où des groupes n'avaient pas été ciblés par les précédentes campagnes de vaccination. Il a été décidé en collaboration avec nos partenaires au développement, en particulier l'UNICEF, d'élargir cette couverture vaccinale en y incluant toute la tranche d'âge comprise entre 9 mois et 15 ans, laquelle tranche représente 42% de l'ensemble de la population.

Une commission technique a élaboré la stratégie et le plan d'action de cette vaste campagne de vaccination tout comme elle a procédé à une répartition du pays en zones en fonction des critères de prévalence de cette maladie.

Au cours de cette campagne, 65 superviseurs et 676 agents seront mis à contribution pour assurer la vaccination de 343.649 enfants de 9 mois à 15 ans et distribuer des doses de vitamine A au profit de 14.869 enfants de 6 mois à 5 ans.

Une logistique appropriée sera également utilisée, notamment 103 véhicules et des équipements de stockage et de froid autonomes.

La mise en oeuvre de cette importante campagne bénéficie d'un appui substantiel de l'UNICEF.

Il s'agit là d'autant de mesures et de dispositions qui concourent toutes à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des citoyens, conformément aux instructions du Président de la République qui a engagé le gouvernement à tout mettre en oeuvre pour consolider l'Etat de droit, réhabiliter l'administration et relever les conditions des citoyens dans tous les domaines".